



## SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

**DELIBERATION N°2026\_03**  
**LOCATION MAISON DE PAYS D'OBJAT**
**1<sup>ère</sup> convocation :**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 19 février 2026 à 18 h 30, le Comité du Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère convoqué le 6 février 2026, assemblé à ALLASSAC, sous la présidence de M. Daniel FREYGEFOND.

Secrétaire de séance : Christophe BOULOUX

Nombre de membres			
En exercice	70	Votants	28
Présents	28	Pouvoir	1

Au registre sont les signatures

Étaient présent-e-s, Mmes et Mrs :

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE</b>				
1	Allassac	Christophe	BOULOUX	
2	Ayen	Lionel	DELORD	
3	Brignac la Plaine	Patrick	FRICOTIN	
4	Brive la Gaillarde	Jean	PONCHARAL	
5	Chartrier-Ferrière	Christian	BERNET	
6	Cosnac	Guillaume	PELISSIER	
7	Donzenac	Evelyne	GRIFFON -PUYDEBOIS	
8	La Chapelle aux Brocs	Serge	ISCHARD	
9	Objat	Michel	DONZEAU	
10	Saint Cernin de Larche	Valérie	PERRIER	
11	Saint Pantaléon de Larche	Marie-Paule	TOURNADOUR	
12	Saint Robert	Jean-Pierre	LUÇON	
13	Saint-Solve	Daniel	FREYGEFOND	
14	Sainte Féréole	Daniel	SOULARUE	
15	Turenne	Rémy	DANIEL	
16	Ussac	Patrick	CHANOURDIE	
17	Varetz	Sabine	TERNAT	
18	Vars sur Roseix	Guy	TEXIER	
19	Voutezac	Jean-Claude	REYNAUD	
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR</b>				
1	Saint Sornin Lavolps	Eric	LASCAUX	
2	Troche	Guy	LACHAUD	
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE</b>				
1	Condat sur Ganaveix	Pascal	GRELLET	
		Nelly	PRIOUX	
2	Espartignac	Alain	TRASSOUDAINE	Pouvoir de Mme GERBE
3	Eyburie	Jean Marie	SERRE	
4	Meilhards	Eric	VAN-TILBEURGH	
5	Orgnac sur Vézère	Miléna	LOUBRIAT	
6	Uzerche	Jean-François	BUISSON	

Etaient absent-e-s excusé.e.s

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE</b>				
1	Chabrignac	Christophe	CHARBONNIAUD	
2	Chasteaux	Raymond	LAFONT	
3	Cublac	Patrick	VIGNOT	
4	Dampniat	Aurélie	GRAISSAGUEL	
5	Estivals	Christophe	JAROSSON	
6	Estivaux	Noël	FAYAC	
7	Jugeals-Nazareth	Richard	LANDRAUD	
8	Juillac	Jean-Pierre	CROISY	
9	Larche	Frédéric	BUISSON	
10	Lascaux	Alain	DAUPHIN	
11	Lissac	Didier	DASHIER	
12	Louignac	Christophe	NAQUET	
13	Malemort	Alain	RIGOUX	
14	Mansac	Sonia	GOUDOUR	
15	Nespouls	Monique	SERRE IGOUZAN	
16	Noailles	Hervé	BRUCY	
17	Perpezac le Blanc	Bernard	GAY	
18	Rosiers de Juillac	Bruno	GUINET	
19	Sadroc	Gérard	RISACHER	
20	Saint-Aulaire	Christophe	POUCH	
21	Saint Bonnet la Rivière	Jean Marie	GALAUD	
22	Saint Bonnet l'Enfantier	Valérie	TEIXEIRA	
23	Saint Cyprien	Christophe	POLONI	
24	Saint Cyr la Roche	Alain	PERSEC	
25	Saint Pardoux l'Ortigier	Patrick	CHEVALIER	
26	Saint Viance	Paulo	FERREIRA DE OLIVEIRA	
27	Segonzac	Jean-Louis	MICHEL	
28	Vignols	Steven	BESSON	
29	Yssandon	Carine	DUCHOWICZ	
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR</b>				
1	Beysnac	Muriel	DUPUY	
2	Concèze	Cécile	LAPEYRIE	
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE</b>				
1	Lamongerie	Xavier	MAGRIT	
2	Les Trois Saints	Laurence	GERBE	Pouvoir à M. TRASSOUDAINÉ
3	Masseret	Sébastien	ROUCHON	
4	Perpezac le Noir	Hélène	HERCOUET	
5	Salon la Tour	Nathalie	ROBERT	
6	Vigeois	André	BESSE	
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULLE</b>				
1	Chamboulive	Pierre	COULOUMY	
2	Pierrefitte	Annie	CUEILLE	
<b>COMMUNES INDIVIDUELLES</b>				
1	Chamboulive	Serge	MECHAUSSIE	
2	Jugeals-Nazareth	Henrique	DA COSTA	
3	Orgnac sur Vézère	Dominique	MALEYRIE	
3	Pierrefitte	Damien	LEFORT	

**2ème convocation :**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 février 2026 à 13 h 30, le Comité du Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère convoqué le 6 février 2026, assemblé à SAINT-SOLVE, sous la présidence de M. Daniel FREYGEFOND.  
Secrétaire de séance : Aurélie GRAISSAGUEL

		Nombre de membres	
En exercice	70	Votants	15
Présents	17	Pouvoir	0

Etaient présent-e-s, Mmes et Mrs :

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE</b>				
1	Allassac	Christophe	BOULOUX	
2	Brive la Gaillarde	Jean	PONCHARAL	
3	Chasteaux	Raymond Bertrand	LAFONT GOUTTE	
4	Dampniat	Aurélie Pierre	GRAISSAGUEL BEYNET	
5	Donzenac	Evelyne	GRIFFON -PUYDEBOIS	
6	Objat	Michel	DONZEAU	
7	Saint-Aulaire	Eric	VIDALIE	
8	Saint Cyr la Roche	Alain	PERSEC	
9	Saint Robert	Jean-Pierre	LUÇON	
10	Saint-Solve	Daniel	FREYGEFOND	
11	Turenne	Rémy	DANIEL	
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE</b>				
1	Espartignac	Alain	TRASSOUDAINE	
2	Les Trois Saints	Laurence	GERBE	
3	Uzerche	Yves	CHEFDEVILLE	
4	Vigeois	André	BESSE	

Etaient absent-e-s excusé.e.s

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE</b>				
1	Ayen	Lionel	DELORD	
2	Brignac la Plaine	Patrick	FRICOTIN	
3	Chabrignac	Christophe	CHARBONNIAUD	
4	Chartrier-Ferrière	Christian	BERNET	
5	Cosnac	Guillaume	PELISSIER	
6	Cublac	Patrick	VIGNOT	
7	Estivals	Christophe	JAROSSON	
8	Estivaux	Noël	FAYAC	
9	Jugeals-Nazareth	Richard	LANDRAUD	
10	Juillac	Jean-Pierre	CROISY	
11	La Chapelle aux Brocs	Serge	ISCHARD	
12	Larche	Frédéric	BUISSON	
13	Lascaux	Alain	DAUPHIN	
14	Lissac Sur Couze	Didier	DASHIER	
15	Louignac	Christophe	NAQUET	
16	Malemort	Alain	RIGOUX	
17	Mansac	Sonia	GOUDOUR	
18	Nespouls	Monique	SERRE IGOUZAN	
19	Noailles	Hervé	BRUCY	
20	Perpezac le Blanc	Bernard	GAY	
21	Rosiers de Juillac	Bruno	GUINET	
22	Sadroc	Gérard	RISACHER	
23	Saint Bonnet la Rivière	Jean Marie	GALAUD	
24	Saint Bonnet l'Enfantier	Valérie	TEIXEIRA	
25	Saint Cernin de Larche	Valérie	PERRIER	
26	Saint Cyprien	Christophe	POLONI	
27	Saint Pantaléon de Larche	Marie-Paule	TOURNADOUR	
28	Saint Pardoux l'Ortigier	Patrick	CHEVALIER	
29	Saint Viance	Paulo	FERREIRA DE OLIVEIRA	

30	Sainte Féréole	Eric	BOUY	
31	Segonzac	Jean-Louis	MICHEL	
32	Ussac	Patrick	CHANOURDIE	
33	Varetz	Sabine	TERNAT	
34	Vars sur Roseix	Guy	TEXIER	
35	Vignols	Steven	BESSON	
36	Voutezac	Jean-Claude	REYNAUD	
37	Yssandon	Carine	DUCHOWICZ	
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR</b>				
1	Beyssac	Muriel	DUPUY	
2	Concèze	Cécile	LAPEYRIE	
3	Saint Sornin Lavolps	Eric	LASCAUX	
4	Troche	Guy	LACHAUD	
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE</b>				
1	Condat sur Ganaveix	Pascal	GRELLET	
2	Eyburie	Jean Marie	SERRE	
3	Lamongerie	Xavier	MAGRIT	
4	Masseret	Sébastien	ROUCHON	
5	Meilhards	Eric	VAN-TILBEURGH	
6	Orgnac sur Vézère	Miléna	LOUBRIAT	
7	Perpezac le Noir	Hélène	HERCOUET	
8	Salon la Tour	Nathalie	ROBERT	
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULLE</b>				
1	Chamboulive	Pierre	COULOUMY	
2	Pierrefitte	Annie	CUEILLE	
<b>COMMUNES INDIVIDUELLES</b>				
1	Chamboulive	Serge	MECHAUSSIE	
2	Jugeals-Nazareth	Henrique	DA COSTA	
3	Orgnac sur Vézère	Dominique	MALEYRIE	
4	Pierrefitte	Damien	LEFORT	

**DELIBERATION N°2026\_03**  
**LOCATION MAISON DE PAYS D'OBJAT**

La recherche d'un local dit « maison de l'Eau et de la « Biodiversité » pouvant accueillir le personnel et assurer les événementiels liés aux projets GEMAPI et autres compétences a abouti sur une proposition de la Mairie d'Objat, concernant :

La location de la Maison de Pays d'Objat, pour un montant mensuel de 1 500€ sans les charges, soit 18 000€ par an (sans les charges).

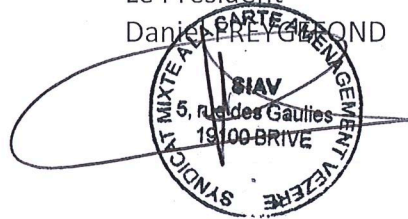
Les modalités d'exécution de cette location est stipulée dans le courrier du 2 février 2026 émanant de la ville d'Objat.

Il est demandé à l'assemblée, d'accepter cette proposition et d'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant.

Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président  
Daniel FREYSSONND



ls



SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

**DELIBERATION N°2026\_04**  
ADMINISTRATION GENERALE

**mise en œuvre de la participation employeur en matière de protection sociale complémentaire**  
**– risque santé – procédure de convention de participation proposée par le CDG 19.**

**1<sup>ère</sup> convocation :**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 19 février 2026 à 18 h 30, le Comité du Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère convoqué le 6 février 2026, assemblé à ALLASSAC, sous la présidence de M. Daniel FREYGEFOND.  
Secrétaire de séance : Christophe BOULOUX

Nombre de membres			
En exercice	70	Votants	28
Présents	28	Pouvoir	1

Au registre sont les signatures

Étaient présent·e-s, Mmes et Mrs :

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE</b>				
1	Allassac	Christophe	BOULOUX	
2	Ayen	Lionel	DELORD	
3	Brignac la Plaine	Patrick	FRICOTIN	
4	Brive la Gaillarde	Jean	PONCHARAL	
5	Chartrier-Ferrière	Christian	BERNET	
6	Cosnac	Guillaume	PELISSIER	
7	Donzenac	Evelyne	GRIFFON -PUYDEBOIS	
8	La Chapelle aux Brocs	Serge	ISCHARD	
9	Objat	Michel	DONZEAU	
10	Saint Cernin de Larche	Valérie	PERRIER	
11	Saint Pantaléon de Larche	Marie-Paule	TOURNADOUR	
12	Saint Robert	Jean-Pierre	LUÇON	
13	Saint-Solve	Daniel	FREYGEFOND	
14	Sainte Féréole	Daniel	SOULARUE	
15	Turenne	Rémy	DANIEL	
16	Ussac	Patrick	CHANOURDIE	
17	Varetz	Sabine	TERNAT	
18	Vars sur Roseix	Guy	TEXIER	
19	Voutezac	Jean-Claude	REYNAUD	
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR</b>				
1	Saint Sornin Lavoips	Eric	LASCAUX	
2	Troche	Guy	LACHAUD	
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE</b>				
1	Condat sur Ganaveix	Pascal	GRELLET	
		Nelly	PRIOUX	
2	Espartignac	Alain	TRASSOUDAINE	Pouvoir de Mme GERBE
3	Eyburie	Jean Marie	SERRE	
4	Meilhards	Eric	VAN-TILBEURGH	
5	Orgnac sur Vézère	Miléna	LOUBRIAT	
6	Uzerche	Jean-François	BUISSON	

Etaient absent·e·s excusé·e·s

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE</b>				
1	Chabrignac	Christophe	CHARBONNIAUD	
2	Chasteaux	Raymond	LAFONT	
3	Cublac	Patrick	VIGNOT	
4	Dampniat	Aurélie	GRAISSAGUEL	
5	Estivals	Christophe	JAROSSON	
6	Estivaux	Noël	FAYAC	
7	Jugeals-Nazareth	Richard	LANDRAUD	
8	Juillac	Jean-Pierre	CROISY	
9	Larche	Frédéric	BUISSON	
10	Lascaux	Alain	DAUPHIN	
11	Lissac	Didier	DASHIER	
12	Louignac	Christophe	NAQUET	
13	Malemort	Alain	RIGOUX	
14	Mansac	Sonia	GOUDOUR	
15	Nespouls	Monique	SERRE IGOULZAN	
16	Noailles	Hervé	BRUCY	
17	Perpezac le Blanc	Bernard	GAY	
18	Rosiers de Juillac	Bruno	GUINET	
19	Sadroc	Gérard	RISACHER	
20	Saint-Aulaire	Christophe	POUCH	
21	Saint Bonnet la Rivière	Jean Marie	GALAUD	
22	Saint Bonnet l'Enfantier	Valérie	TEIXEIRA	
23	Saint Cyprien	Christophe	POLONI	
24	Saint Cyr la Roche	Alain	PERSEC	
25	Saint Pardoux l'Ortigier	Patrick	CHEVALIER	
26	Saint Viance	Paulo	FERREIRA DE OLIVEIRA	
27	Segonzac	Jean-Louis	MICHEL	
28	Vignols	Steven	BESSON	
29	Yssandon	Carine	DUCHOWICZ	
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR</b>				
1	Beyssac	Muriel	DUPUY	
2	Concèze	Cécile	LAPEYRIE	
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE</b>				
1	Lamongerie	Xavier	MAGRIT	
2	Les Trois Saints	Laurence	GERBE	Pouvoir à M. TRASSOUDAINÉ
3	Masseret	Sébastien	ROUCHON	
4	Perpezac le Noir	Hélène	HERCOUET	
5	Salon la Tour	Nathalie	ROBERT	
6	Vigeois	André	BESSE	
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULLE</b>				
1	Chamboulive	Pierre	COULOUMY	
2	Pierrefitte	Annie	CUEILLE	
<b>COMMUNES INDIVIDUELLES</b>				
1	Chamboulive	Serge	MECHAUSSIE	
2	Jugeals-Nazareth	Henrique	DA COSTA	
3	Orgnac sur Vézère	Dominique	MALEYRIE	
3	Pierrefitte	Damien	LEFORT	

**2ème convocation :**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 février 2026 à 13 h 30, le Comité du Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère convoqué le 6 février 2026, assemblé à SAINT-SOLVE, sous la présidence de M. Daniel FREYGEFOND.

Secrétaire de séance : Aurélie GRAISSAGUEL

Nombre de membres			
En exercice	70	Votants	15
Présents	17	Pouvoir	0

Etaient présent·e·s, Mmes et Mrs :

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE</b>				
1	Allasac	Christophe	BOULOUX	
2	Brive la Gaillarde	Jean	PONCHARAL	
3	Chasteaux	Raymond Bertrand	LAFONT GOUTTE	
4	Dampniat	Aurélie Pierre	GRAISSAGUEL BEYNET	
5	Donzenac	Evelyne	GRIFFON -PUYDEBOIS	
6	Objat	Michel	DONZEAU	
7	Saint-Aulaire	Eric	VIDALIE	
8	Saint Cyr la Roche	Alain	PERSEC	
9	Saint Robert	Jean-Pierre	LUÇON	
10	Saint-Solve	Daniel	FREYGEFOND	
11	Turenne	Rémy	DANIEL	
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE</b>				
1	Espartignac	Alain	TRASSOUDAINÉ	
2	Les Trois Saints	Laurence	GERBE	
3	Uzerche	Yves	CHEFDEVILLE	
4	Vigeois	André	BESSE	

Etaient absent·e·s excusé·e·s

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE</b>				
1	Ayen	Lionel	DELORD	
2	Brignac la Plaine	Patrick	FRICOTIN	
3	Chabrignac	Christophe	CHARBONNIAUD	
4	Chartrier-Ferrière	Christian	BERNET	
5	Cosnac	Guillaume	PELISSIER	
6	Cublac	Patrick	VIGNOT	
7	Estivals	Christophe	JAROSSON	
8	Estivaux	Noël	FAYAC	
9	Jugeals-Nazareth	Richard	LANDRAUD	
10	Juillac	Jean-Pierre	CROISY	
11	La Chapelle aux Brocs	Serge	ISCHARD	
12	Larche	Frédéric	BUISSON	
13	Lascaux	Alain	DAUPHIN	
14	Lissac Sur Couze	Didier	DASHIER	
15	Louignac	Christophe	NAQUET	
16	Malemort	Alain	RIGOUX	
17	Mansac	Sonia	GOUDOUR	
18	Nespouls	Monique	SERRE IGOUZAN	
19	Noailles	Hervé	BRUCY	
20	Perpezac le Blanc	Bernard	GAY	
21	Rosiers de Juillac	Bruno	GUINET	
22	Sadroc	Gérard	RISACHER	
23	Saint Bonnet la Rivière	Jean Marie	GALAUD	
24	Saint Bonnet l'Enfantier	Valérie	TEIXEIRA	
25	Saint Cernin de Larche	Valérie	PERRIER	
26	Saint Cyprien	Christophe	POLONI	
27	Saint Pantaléon de Larche	Marie-Paule	TOURNADOUR	
28	Saint Pardoux l'Ortigier	Patrick	CHEVALIER	
29	Saint Viance	Paulo	FERREIRA DE OLIVEIRA	
30	Sainte Féréole	Eric	BOUYOUX	
31	Segonzac	Jean-Louis	MICHEL	
32	Ussac	Patrick	CHANOURDIE	
33	Varetz	Sabine	TERNAT	
34	Vars sur Roseix	Guy	TEXIER	
35	Vignols	Steven	BESSON	
36	Voutezac	Jean-Claude	REYNAUD	
37	Yssandon	Carine	DUCHOWICZ	
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR</b>				
1	Beyssac	Muriel	DUPUY	
2	Concèze	Cécile	LAPEYRIE	
3	Saint Sornin Lavolps	Eric	LASCAUX	
4	Troche	Guy	LACHAUD	
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE</b>				
1	Condat sur Ganaveix	Pascal	GRELLET	
2	Eyburie	Jean Marie	SERRE	
3	Lamongerie	Xavier	MAGRIT	
4	Masseret	Sébastien	ROUCHON	
5	Meilhards	Eric	VAN-TILBEURGH	
6	Orgnac sur Vézère	Miléna	LOUBRIAT	
7	Perpezac le Noir	Hélène	HERCOUET	
8	Salon la Tour	Nathalie	ROBERT	
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULLE</b>				
1	Chamboulive	Pierre	COULOUMY	
2	Pierrefitte	Annie	CUEILLE	
<b>COMMUNES INDIVIDUELLES</b>				
1	Chamboulive	Serge	MECHAUSSIE	
2	Jugeals-Nazareth	Henrique	DA COSTA	
3	Orgnac sur Vézère	Dominique	MALEYRIE	
4	Pierrefitte	Damien	LEFORT	

**DELIBERATION N°2026\_04**  
**ADMINISTRATION GENERALE**

**mise en œuvre de la participation employeur en matière de protection sociale complémentaire**  
**– risque santé – procédure de convention de participation proposée par le CDG 19.**

Le Président rappelle aux membres du comité syndical que la réforme de la protection sociale complémentaire, instaurée par l'ordonnance n° 2021-175 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, redéfinit la participation de l'employeur au financement des garanties de la protection sociale complémentaire de ses agents. En effet, la participation de l'employeur devient obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 dans le domaine de la santé.

En vertu de l'article L827-7 du Code général de la fonction publique, les centres de gestion concluent des conventions de participation au titre de la protection sociale complémentaire pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics afin de couvrir les risques santé et prévoyance pour leurs agents.

Le Président rappelle que, par délibération du 17 mars 2025 n°2025\_09, les membres du comité ont donné mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze afin de mener à bien la consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation couvrant le risque santé, conformément aux dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

Il précise qu'à la suite de cette mise en concurrence, la convention de participation a été attribuée à la Mutuelle Nationale Territoriale avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée de six ans.

Le Président indique qu'il revient maintenant aux membres du comité syndical de se prononcer sur l'adhésion à la convention de participation - risque santé dans le respect des dispositions du décret précité. Cette adhésion permettra aux agents de souscrire une couverture en santé et de bénéficier d'une participation de l'employeur, étant précisé que l'adhésion des agents est facultative.

Les garanties sont annexées à la présente délibération.

Enfin, le Comité Syndical doit fixer le montant de la participation versée aux agents et se prononcer sur les modalités de son versement. Sur ce point, la participation peut être modulée dans un but d'intérêt social, en prenant en compte le revenu des agents et leur situation familiale. Conformément au décret n° 2022-581 du 20 avril 2022, la participation de l'employeur ne peut être inférieure à 15 euros brut par mois et par agent. Par ailleurs, le montant de la participation ne peut excéder le montant de la cotisation qui serait dû en l'absence d'aide.

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la fonction publique ;

**VU** l'ordonnance n° 2021-175 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

**VU** le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

**VU** le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

**VU** la délibération n° 2025-04/012 en date du 11 avril 2025 du Conseil d'Administration du Centre de gestion de la Corrèze approuvant le lancement de la consultation dans le cadre de la convention de participation (volet santé) mutualisé avec deux autres Centres de Gestion ;

**VU** la délibération n°2025\_09 en date du **17 mars 2025** du Comité Syndical donnant mandat au Centre de gestion de la Corrèze pour lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la santé ;

**VU** la délibération n° 2025-07/014 en date du 11 juillet 2025 du Conseil d'Administration du Centre de gestion de la Corrèze du portant mise en œuvre d'un contrat collectif pour la protection sociale complémentaire - santé ;

VU l'avis du Comité social territorial en date du 16 décembre 2025.

Considérant la nécessité de se conformer à l'obligation de participation de l'employeur public au financement de la protection sociale complémentaire, volet santé, à l'échéance donnée.

Considérant l'intérêt d'adhérer à la convention de participation proposée pour les agents.

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITE SYNDICAL

#### DÉCIDE :

**D'adhérer** à la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire, domaine de la santé, portée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2026** ;

**D'autoriser** le Président à signer ladite convention ;

**D'abroger**, la délibération n°2021\_22 en date du 08/07/2025 n°2025\_13 mettant en place la participation employeur au titre la procédure de labellisation pour le risque santé ;

D'abroger la délibération du SIAV n°2025\_26 fixant le montant de la participation financière à 15 euros.

**De fixer** le montant de la participation financière à **40 euros brut** par mois pour les agents adhérents au contrat collectif issu de la convention de participation – volet santé, ce montant devant respecter le montant plancher de 15 euros brut et ne pouvant excéder le montant de la cotisation ;

**D'approuver** le versement mensuel de la participation financière fixée à compter du **1<sup>er</sup> mars 2026** aux agents adhérents au contrat santé issu de la convention de participation employés, quel que soit leur statut (fonctionnaires, stagiaires, agents contractuels (droit public ou droit privé)), et le prélèvement mensuel sur rémunération des cotisations pour les agents concernés ;

**D'autoriser** le Président à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution.

**PRÉCISE** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent favorablement à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président  
Daniel FREYGEFOND



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges, 2, cours Bugeaud CS 40410 - 87000 LIMOGES CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

**Délibération 2026\_05**  
**Générale prévisionnelle 2026**  
**RETIREE ET REMPLACEE POUR ERREUR MATERIELLE (erreur graphique)**

**1<sup>ère</sup> convocation :**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 19 février 2026 à 18 h 30, le Comité du Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère convoqué le 6 février 2026, assemblé à ALLASSAC, sous la présidence de M. Daniel FREYGEFOND.

Secrétaire de séance : Christophe BOULOUX

Nombre de membres			
En exercice	70	Votants	28
Présents	28	Pouvoir	1

Au registre sont les signatures

Étaient présent-e-s, Mmes et Mrs :

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE</b>				
1	Allassac	Christophe	BOULOUX	
2	Ayen	Lionel	DELORD	
3	Brignac la Plaine	Patrick	FRICOTIN	
4	Brive la Gaillarde	Jean	PONCHARAL	
5	Chartrier-Ferrière	Christian	BERNET	
6	Cosnac	Guillaume	PELISSIER	
7	Donzenac	Evelyne	GRIFFON -PUYDEBOIS	
8	La Chapelle aux Brocs	Serge	ISCHARD	
9	Objat	Michel	DONZEAU	
10	Saint Cernin de Larche	Valérie	PERRIER	
11	Saint Pantaléon de Larche	Marie-Paule	TOURNADOUR	
12	Saint Robert	Jean-Pierre	LUÇON	
13	Saint-Solve	Daniel	FREYGEFOND	
14	Sainte Féréole	Daniel	SOULARUE	
15	Turenne	Rémy	DANIEL	
16	Ussac	Patrick	CHANOURDIE	
17	Varetz	Sabine	TERNAT	
18	Vars sur Roseix	Guy	TEXIER	
19	Voutezac	Jean-Claude	REYNAUD	
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR</b>				
1	Saint Sornin Lavolps	Eric	LASCAUX	
2	Troche	Guy	LACHAUD	
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE</b>				
1	Condat sur Ganaveix	Pascal	GRELLET	
		Nelly	PRIOUX	
2	Espartignac	Alain	TRASSOUDAINÉ	Pouvoir de Mme GERBE
3	Eyburie	Jean Marie	SERRE	
4	Meilhards	Eric	VAN-TILBEURGH	
5	Orgnac sur Vézère	Miléna	LOUBRIAT	
6	Uzerche	Jean-François	BUISSON	

Etaient absent-e-s excusé.e.s

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE</b>				
1	Chabrignac	Christophe	CHARBONNIAUD	
2	Chasteaux	Raymond	LAFONT	
3	Cublac	Patrick	VIGNOT	
4	Dampniat	Aurélié	GRAISSAGUEL	
5	Estivals	Christophe	JAROSSON	
6	Estivaux	Noël	FAYAC	
7	Jugeals-Nazareth	Richard	LANDRAUD	
8	Juillac	Jean-Pierre	CRISOY	
9	Larche	Frédéric	BUISSON	
10	Lascaux	Alain	DAUPHIN	
11	Lissac	Didier	DASHIER	
12	Louignac	Christophe	NAQUET	
13	Malemort	Alain	RIGOUX	
14	Mansac	Sonia	GOUDOUR	
15	Nespouls	Monique	SERRE IGOUZAN	
16	Noailles	Hervé	BRUCY	
17	Perpezac le Blanc	Bernard	GAY	
18	Rosiers de Juillac	Bruno	GUINET	
19	Sadroc	Gérard	RISACHER	
20	Saint-Aulaire	Christophe	POUCH	
21	Saint Bonnet la Rivière	Jean Marie	GALAUD	
22	Saint Bonnet l'Enfantier	Valérie	TEIXEIRA	
23	Saint Cyprien	Christophe	POLONI	
24	Saint Cyr la Roche	Alain	PERSEC	
25	Saint Pardoux l'Ortigier	Patrick	CHEVALIER	
26	Saint Viance	Paulo	FERREIRA DE OLIVEIRA	
27	Segonzac	Jean-Louis	MICHEL	
28	Vignols	Steven	BESSON	
29	Yssandon	Carine	DUCHOWICZ	
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR</b>				
1	Beyssac	Muriel	DUPIY	
2	Concèze	Cécile	LAPEYRIE	
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE</b>				
1	Lamongerie	Xavier	MAGRIT	
2	Les Trois Saints	Laurence	GERBE	Pouvoir à M. TRASSOUDAINÉ
3	Masseret	Sébastien	ROUCHON	
4	Perpezac le Noir	Hélène	HERCOUET	
5	Salon la Tour	Nathalie	ROBERT	
6	Vigeois	André	BESSE	
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULLE</b>				
1	Chamboulive	Pierre	COULOUMY	
2	Pierrefitte	Annie	CUEILLE	
<b>COMMUNES INDIVIDUELLES</b>				
1	Chamboulive	Serge	MECHAUSSIE	
2	Jugeals-Nazareth	Henrique	DA COSTA	
3	Orgnac sur Vézère	Dominique	MALEYRIE	
3	Pierrefitte	Damien	LEFORT	

**2ème convocation :**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 février 2026 à 13 h 30, le Comité du Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère convoqué le 6 février 2026, assemblé à SAINT-SOLVE, sous la présidence de M. Daniel FREYGEFOND.

Secrétaire de séance : Aurélie GRAISSAGUEL

Nombre de membres			
En exercice	70	Votants	15
Présents	17	Pouvoir	0

Etaient présent-e-s, Mmes et Mrs :

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE</b>				
1	Allassac	Christophe	BOULOUX	
2	Brive la Gaillarde	Jean	PONCHARAL	
3	Chasteaux	Raymond Bertrand	LAFONT GOUTTE	
4	Dampniat	Aurélie Pierre	GRAISSAGUEL BEYNET	
5	Donzenac	Evelyne	GRIFFON -PUYDEBOIS	
6	Objat	Michel	DONZEAU	
7	Saint-Aulaire	Eric	VIDALIE	
8	Saint Cyr la Roche	Alain	PERSEC	
9	Saint Robert	Jean-Pierre	LUÇON	
10	Saint-Solve	Daniel	FREYGEFOND	
11	Turenne	Rémy	DANIEL	
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE</b>				
1	Espartignac	Alain	TRASSOUDAINE	
2	Les Trois Saints	Laurence	GERBE	
3	Uzerche	Yves	CHEFDEVILLE	
4	Vigeois	André	BESSE	

**Délibération 2026\_05**  
**Générale prévisionnelle 2026**  
**RETIREE ET REMPLACEE POUR ERREUR MATERIELLE (erreur graphique)**

Le SIAV a pour mission d'assurer la maîtrise d'ouvrage ou l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'actions relatives à la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques sur les bassins versants de son périmètre par l'étude, l'exécution, le contrôle, l'exploitation et/ou l'entretien de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence. (DIG territoire SIAV 2025/2030 et DIG prévisionnelle Entente Vézère Amont Corrèze 2026/2035)

**1. GESTION DE LA STRUCTURE**

- Coordination compétences du SIAV avec les collectivités
- Gestion de la structure
  - Administrative,
  - Financière,
  - Comptable,
  - Ressources humaines

**2. MISSIONS DE CONSEIL, SENSIBILISATION, ETUDES, ANIMATION ET COMMUNICATION REALISEES EN REGIE**

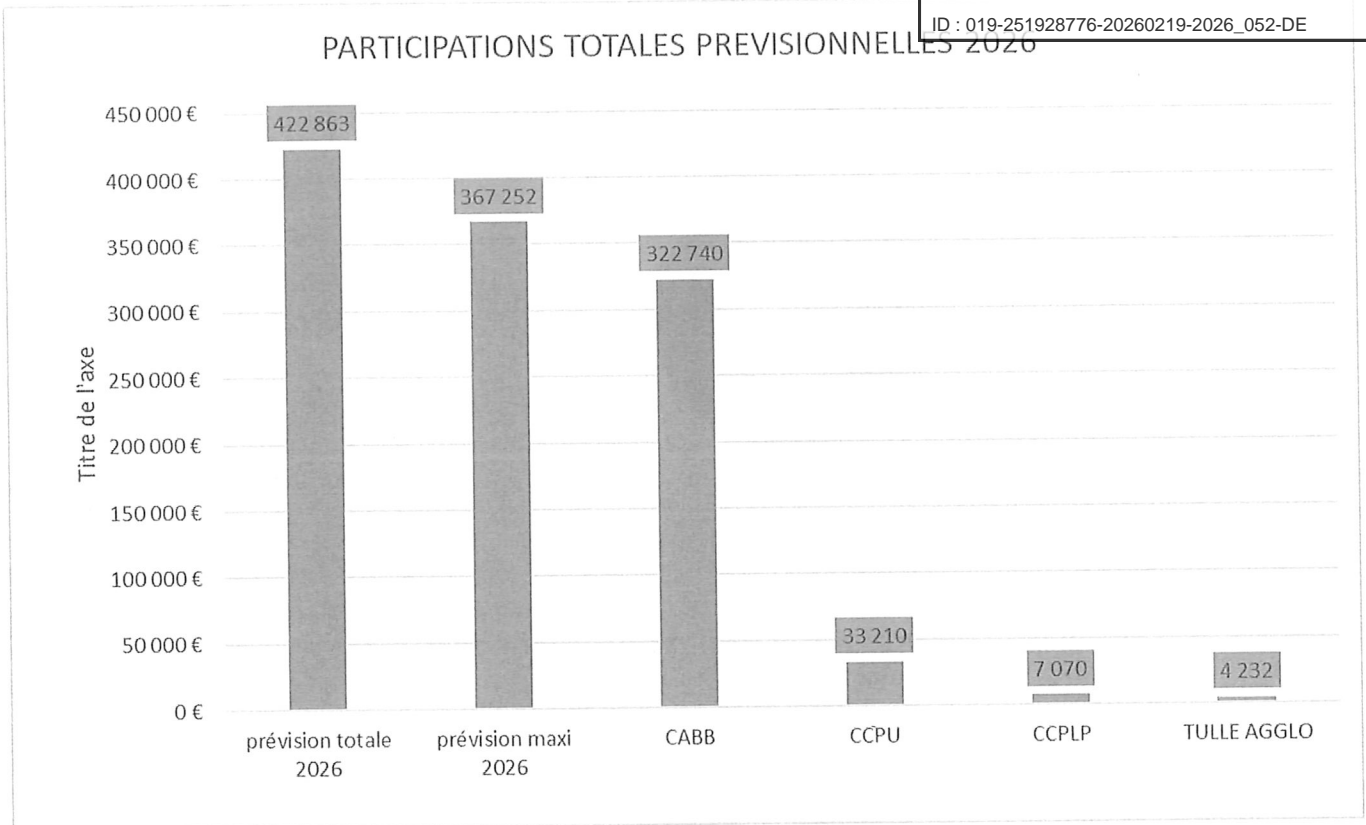
- Suivi de l'état des cours d'eau
- Le suivi des travaux de la collectivité
- Coordination avec les partenaires, la communication, sensibilisation et l'information
- Animation de l'Entente VEZERE-CORREZE pour la coordination / pilotage du PPG
- Projets / actions sur les milieux aquatiques et les zones humides

**3. TRAVAUX MISSION GEMAPI SIAV**

- Travaux EVB1 Entretien de la Végétation des berges sur cours d'eau où le SIAV (Loyre, Lône)
- Travaux EVB 2 Entretien végétation des berges sur les grands axes
- Travaux EVB 2 Entretien végétation des berges sur zones urbaines de la Corrèze
- Travaux EVB 3 : Entretien végétation des berges sur les affluents

**4. TRAVAUX MISSIONS COMPLEMENTAIRES A LA GEMAPI SIAV**

- Travaux entretien des haltes nautiques, sur les ouvrages, les voies vertes et travaux aux particuliers répondant à un caractère d'intérêt général. Travaux sous conventions avec collectivités
- Animation du DOCOB du site Natura 2000 de la Vallée de la Vézère (CENNA année 2025/2028)



La participation financière des EPCI, après déduction des aides allouées par les potentiels financeurs selon les types de mission sera établie au prorata du nombre d'habitants des 4 EPCI membres.

Du fait :

- de la modification des statuts en cours, (mise en place des conventions, PPG en cours),
- d'un prévisionnel 2026 estimé avec éventuelles subventions à **367 252 €** et sans subvention à **422 863 €**,
- la cotisation de **0,42€/ habitant** sera réestimée en 2027 en fonction de ces paramètres.

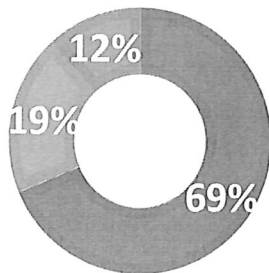
Une demande d'acompte sur la base de 0,42€ et de la moitié de la participation seront demandés en 2026. Il est proposé au comité syndical de valider ce programme prévisionnel, et d'autoriser le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Région Nouvelle Aquitaine et toutes aides ou subventions pouvant être allouées et à signer les devis concernant les travaux d'entretien réalisés par entreprises comptabilisés en section fonctionnement. »



5. NATURA 2000

NATURA 2000 ANIMATION DOCOB 2022-2025

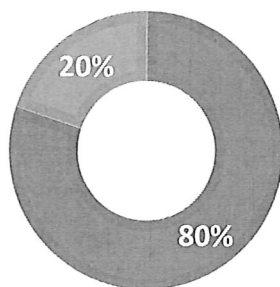
Total mission : 98 519,23 €



- FEADER
- ETAT
- COMMUNES

NATURA 2000 ANIMATION DOCOB 2025-2028

Total mission : 97 538,41€ €



- FEADER
- COMMUNES

Les membres du comité syndical délibèrent et approuvent favorablement à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président

Daniel PREYGEFOND

